

## **COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MAI 2022**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 10 mai 2022 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

**Présents** : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - GUERARD Christophe - HAMOND Claude - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie – SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - LESCOT Estelle.

**Absents excusés et représentés** : NEEL Nelly pouvoir à DELARUE Isabelle - LENOIR Yannick pouvoir à GUERARD Christophe - VAUTTIER Jean-Michel pouvoir à ROSET Guy - DELAFOSSE Sandrine pouvoir à LEBOUVIER Jean - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie.

**Absents excusés** : GAUTIER Valéry - CAILLOT Alexis.

**Absente non excusée** : FOUCHARD Valérie.

**Secrétaire de séance** : HAMOND Claude.

#### **VENTE ANCIEN PRESBYTERE DE SAINT SYMPHORIEN LES BUTTES**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'évaluation en date du 28 avril 2022 réalisée par les services de France Domaine et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre l'ancien presbytère de l'ancienne commune de Saint-Symphorien-les-Buttes ainsi qu'une parcelle de 2234 m2 attenante, à monsieur Bacha MOUTOUGNE et madame Marine MESNIL-LETELLIER pour un montant de 128 500 € (dont 8 500 € d'honoraires à verser par la commune au Cabinet FAUDAIS de Saint-Lô). Les parcelles concernées par la cession sont actuellement cadastrées 444 559 A 697, 444 559 A 217 et 444 559 A 216 et font l'objet du projet de division joint à la présente délibération.

#### **ACQUISITION MOBILIER SALLE COMMUNALE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et pris connaissance des devis reçus au titre du remplacement du mobilier de la salle communale, à l'unanimité, décide de retenir la société OUEST COLLECTIVITES pour un coût de 7 389,26 € TTC (21 tables pliantes et 84 chaises).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **ACQUISITION BALAYEUSE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT, Adjoint et en avoir délibéré, par 4 voix Contre et 9 Voix Pour, décide de procéder à l'achat d'une balayeuse andaineuse LERIN auprès de la société VIVAGRI pour un montant de 3 480 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **ACQUISITION D'UNE TARIERE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT, Adjoint et en avoir délibéré, par 20 Voix Pour et 3 Abstentions, décide de procéder à l'acquisition d'une tarière thermique et d'une mèche auprès de la société JAMOTTE MOTOCULTURE pour un montant de 1 201,10 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

### **INSTALLATION D'UNE CONSTRUCTION LUDIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courrier reçu de monsieur Gwenaël MARTIN, directeur de l'école de Saint-Amand-Villages tendant à l'installation d'une structure de jeux extérieur au sein de l'école primaire et avoir pris connaissance des devis reçus et en avoir délibéré, par 22 Voix Contre et 1 Abstention, décide de ne pas donner suite au projet sollicité.

### **PROGRAMME VOIRIE 2022**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux de voirie ci-après dans le cadre du marché à bons de commande signé avec l'entreprise BOUTTE TP et autorise le Maire à procéder à la signature des bons de commandes à intervenir.

Désignation	H.T. €	T.V.A 20.0% €	T.T.C. €
Chemin LE COUDRAY (Accès ferme)	16 126,00	3 225,20	19 351,20
Chemin LA VARENDE (Reprise busage accès)	2 175,00	435,00	2 610,00
RD53 (Création passage piétons)	561,00	112,20	673,20
ROUTE DE CAEN	18 011,50	3 602,30	21 613,80
Chemin LA CAMPAGNE	8 733,50	1 746,70	10 480,20
Route et Chemin LE FOURCHET	7 605,00	1 521,00	9 126,00
Chemin LE VIEUX TORIGNI	30 415,00	6 083,00	36 498,00
Chemin LE VIEUX TORIGNI (Enrobés)	27 744,00	5 548,80	33 292,80
Modification trottoir (Boulangerie)	8 966,40	1 793,28	10 759,68
PARKING MAIRIE	19 018,00	3 803,60	22 821,60
PARKING ECOLE LES 3 POMMES	14 538,00	2 907,60	17 445,60
<b>LOT UNIQUE, TOTAL TOUTES TRANCHES</b>	<b>153 893,40</b>	<b>30 778,68</b>	<b>184 672,08</b>

### **ACQUISITION D'ILLUMINATIONS**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition d'illuminations auprès de la société BALDER pour un montant de 9 660 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 03 juin 2022